



BREVET

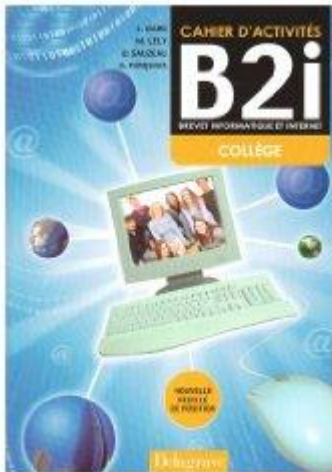
INFORMATIQUE ET INTERNET

Le **B2i** est une attestation comportant trois niveaux de maîtrise de l'information et de la communication : école, collège, lycée.

Objectifs, compétences visées et modalités de vérification :

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'école de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique.

Ainsi, en lien avec l'un des sept piliers du socle commun, le **B2i** atteste l'acquisition d'un ensemble de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus. Celles-ci sont validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales.



Pour chaque niveau, le **B2i** est acquis lorsque 80% des items sont validés et qu'au moins la moitié des items de chacun des domaines est validée.

L'obtention du **B2i** collège est une condition nécessaire à la délivrance du diplôme national du brevet.

L'attestation est délivrée par le directeur de l'école sur proposition du conseil de cycle ou par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe éducative.

Les efforts d'équipement et de connexion à l'internet de l'école et du collège permettent assurément la mise en œuvre des conditions idéales à l'acquisition de cette attestation indispensable de nos jours.

Les tableaux synoptiques par domaine et le détail des items sont accessibles sur le [B.O. n°42 du 16 Nov. 2006](#).